

Procès-verbal

Réunion Du Conseil Municipal de la commune

D'USSON EN FOREZ

Séance du lundi 10 octobre 2022 à 20 heures 30

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Etaient présents : Mr BEAL Hervé - Josette FOLLEAT - Mr GALLON Maurice - RIVAL Nelly - DELORME Daniel –BRIAND Serge - MAILLET-BERT Pascale - CHATAING Patrick - BONNEVAUX Vincent – PITAVY Agnès – DAURELLE Tony – SIBAUD-BUSSAC Laëtitia – JOUMARD-DESALCES Sandrine - PAULET Nadine – MOUTON-Jérémy

Absents excusés : -Jérémy MOUTON - CHATAING Patrick

1 – Approbation PV précédente réunion

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – Biens de section

A – section des Terrassettes

Monsieur le Maire rappelle que suite aux élections du 1^{er} octobre organisées en vue de la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section F numéro 522, seulement 13 électeurs sur 31 inscrits se sont présentés.

Résultat du vote : 11 pour et deux contres.

Après délibération et à l'unanimité le conseil :

Confirme sa décision du 15 novembre 2021, demande à Monsieur le sous-préfet son avis sur ce dossier et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

B – section de Jouanzecq

Monsieur le Maire rappelle que suite aux élections du 1^{er} octobre 2022 en vue de la cession à M et Mme VEY d'une partie de la parcelle cadastrée section C numéro 502 26 électeurs étaient inscrits, 16 se sont présentés et les 16 sont favorables au projet.

Après délibération, le conseil à l'unanimité, confirme la cession d'une partie de la parcelle C 502 à M et Mme VEY au tarif de 15 € le m², les frais de bornage étant à leur

charge et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

3 Jeux de l'école

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait souhaitable d'installer un jeu type pyramide d'une hauteur de 4.30 mètres à l'école. Le coût maximum ne devrait pas dépasser 14 048 € TTC. Le sou des écoles propose de participer à hauteur de 6 000 €.

Après délibération et à la majorité (1 abstention), le conseil décide de financer le jeu à l'école, accepte la participation de 6 000 € du Sous des Ecoles et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

4 Musée : mise à jour boutique

Monsieur Maire présente les nouveaux objets à mettre en vente à la boutique du musée et propose la revalorisation de certains articles nécessitée par l'augmentation de leur prix d'achat.

Après délibération et à la majorité de ses membres le conseil approuve les nouveaux tarifs de la boutique du musée et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

4 Musée : mise à disposition d'un attaché principal de conservation du patrimoine.

Monsieur le maire présente au conseil le projet de convention proposé par la ville de Montbrison pour mise à disposition d'un attaché de conservation du patrimoine en vue d'assurer la direction du musée d'USSON. L'agent sera présent ½ journée par semaine. La convention est renouvelée pour une durée de 14 mois (1^{er} juillet 2022 au 31 août 2023) et la rémunération sera d'environ 7 000 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte la mise à disposition d'un attaché de conservation du patrimoine aux conditions présentées ci-dessus et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

5 Décision modificative – Budget M 57 : DM N°3

Monsieur le Maire présente au conseil la décision modificative n°3

Désignation	dépenses	recettes
-------------	----------	----------

INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-1348-202212 : école jeu extérieur pyramide	0.00€	0.00€	0.00€	6 000.00 €
Total R13 : Subvention d'investissement	0.00€	0.00€	0.00€	6 000.00 €
D2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00€	14 400.00 €	0.00€	0.00€
Total d21 :Immobilisations corporelles	0.00€	14 400.00 €	0.00€	0.00€
D231-202203 : voirie et réseaux divers	8 100.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
Total D23 :Immobilisation en cours	8 100.00 €	0.00 €	0.00€	0.00€
Total investissement	8 100.00 €	14 400.00 €	0.00€	6 000.00 €
Total Général	6 000.00 €			6 000.00 €

Après délibération, le conseil, à l'unanimité approuve la DM N° 3 et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

6 ADMR – Convention portage des repas – avenant 2022

Monsieur le Maire rappelle que la commune verse annuellement une participation financière à l'ADMR pour équilibrer son service de portage de repas. Pour 2022, la participation serait de 1.25 € par habitant au lieu de 1.21 en 2021.

Après délibération et à l'unanimité décide de verser à l'ADMR une participation 1 859 € et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

7 Questions diverses

LE MAIRE
H. BEAL

